

Edict du roy, donné a Fontainebleau au mois d'avril 1554.

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Edict du roy, donné a Fontainebleau au mois d'avril 1554. . Par lequel il a déclaré, statué et ordonné, que d'oresnavant par luy seul, & non autre, sera pourveu aux estats & offices des admiralties & dépendances d'icelles quand vacation y escherra. Avec les reglemens, establissemens, creations, ordonnances & erections en tiltre d'offices formez, fait par ledit seigneur en ladite admiralty de France pour la Duché de Normandie

Ensemble : 1657 de l'imprimerie de David du Petit Val & Jean Viret Ordonnances royaux, sur le fait de l'admirauté, juridiction d'icelle, & tout ce qui en dépend. .

Adresse bibliographique : A Rouen : de l'imprimerie de David Du Petit Val & Jean Viret, 1657

Description matérielle : [16] p., p. 3-19 ; in-8°

Note(s) : Français

Marque au titre

Note sur la provenance : Dépôt général de la guerre

Sujet(s) : amirauté (institution)

réglementation

France

1500-1599